



# Pour une ambition française à la hauteur des enjeux du développement international

## Les Objectifs de développement durable de l'ONU : vaincre la pauvreté d'ici 2030

Le 25 septembre 2015, la France et l'ensemble des États membres des Nations Unies ont adopté une nouvelle feuille de route pour 2030 ainsi que **17 Objectifs de développement durable (ODD)**. Le processus de négociation, qui a duré plus de deux ans et a bénéficié de la participation sans précédent de la société civile, a vu émerger un consensus en vue d'éradiquer la pauvreté et la faim, réduire la malnutrition et lutter contre les inégalités.

Les ODD prennent la suite des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) définis en 2000 et sont plus ambitieux que ces derniers.

Ils constituent un plan d'action qui s'attaque aux causes premières de la pauvreté et de la faim. Ce plan entend répondre au besoin universel de

développement et prévoit l'**éradication totale de la pauvreté d'ici 2030**.

Cette ambition repose sur l'engagement des États membres, notamment la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en octobre 1970, avec pour objectif pour les États de consacrer 0,7 % de leur Revenu national brut (RNB) à l'Aide publique au développement.

## La France à contre-courant de ses engagements internationaux

En 2010, la France affectait 0,50 % de son RNB à l'Aide publique au développement, ce qui la plaçait à la 2<sup>e</sup> place mondiale. Aujourd'hui, la France est à la 11<sup>e</sup> place avec seulement 0,37 %.

- 2010 : 0,50 %
- 2011 : 0,46 %
- 2012 : 0,45 %
- 2013 : 0,41 %
- 2014 : 0,37 %
- 2015 : 0,37 %

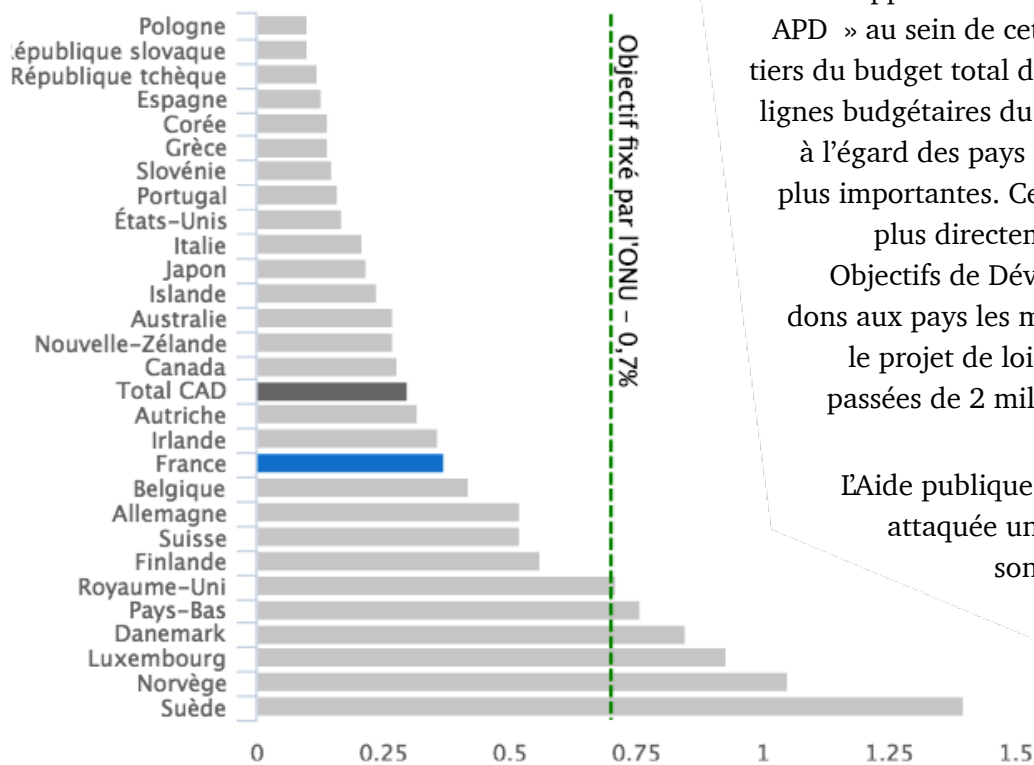


Les 17 Objectifs de développement durable (ODD)

Le niveau de l'aide au développement française est inférieur de moitié aux engagements pris. Mais c'est surtout sa tendance à la baisse qui est inquiétante.

L'objectif de 0,7 % est pourtant atteignable. Le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, la Suède et le Royaume-Uni l'ont prouvé.

APD en pourcentage du RNB (2015)



source : compareyourcountry.org

Le projet de loi de finances (actuellement en cours d'examen parlementaire) est un levier d'action important pour élever le niveau de l'Aide publique au développement française. En effet, la « mission APD » au sein de cette loi représente environ un tiers du budget total d'aide au développement. Les lignes budgétaires du programme 209 « solidarité à l'égard des pays en développement » sont les plus importantes. Ce sont elles qui participent le plus directement à la mise en oeuvre des Objectifs de Développement Durable via des dons aux pays les moins avancés. Entre 2012 et le projet de loi de finances 2017, elles sont passées de 2 milliards d'euros à 1,6 milliard.

L'Aide publique au développement n'est pas attaquée uniquement sur la question de son financement. Sa finalité est également détournée vers des sujets annexes comme la régulation des flux migratoires ou la lutte contre le terrorisme.

## ETAT DES LIEUX DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT FRANÇAISE

1. La France néglige l'APD : baisse continue du volume depuis 2010 (plus de 4 milliards d'euros).
2. Une confusion des genres : l'APD n'est pas un outil de régulation des flux migratoires, mais un levier de lutte contre la pauvreté et les inégalités.
3. La diplomatie économique semble avoir pris le dessus. Or, cet objectif ne doit pas prévaloir sur les besoins des plus vulnérables.
4. Le périmètre de l'APD est en passe d'être redéfini au sein de l'OCDE, s'élargissant au profit de la lutte contre le terrorisme.



## Quelles réponses la France peut-elle apporter ?

### 1. Un engagement ferme sur l'objectif des 0,7 % du RNB alloué à l'APD d'ici 2022

Cet engagement commun à toute la communauté des bailleurs de l'APD a été renouvelé par la France à Addis-Abeba (Éthiopie) en juillet 2015 (troisième conférence internationale sur le financement du développement). **La France, avec un taux en chute libre depuis 2010 (de 0,5 % à 0,37 % en 2016), ne tient pas ses engagements internationaux et s'en éloigne un peu plus chaque année.**

L'objectif des 0,7 % fait partie des points défendus dans l'avis que le **Conseil économique, social et environnemental** a rendu suite à une saisine du Premier ministre sur la politique française de coopération internationale dans le cadre de l'agenda 2030 du développement durable (voir l'encadré page suivante).

### 2. Un vrai ministère du Développement et de la globalisation

Un ministère dédié au développement et à la globalisation lui permettra d'éviter qu'il ne soit instrumentalisé à des fins autres que son objectif

initial, tout en étant compris comme une partie intégrante des grands enjeux de la mondialisation (comme le changement climatique ou la

#### ILS LE DISENT

Le **Conseil économique social et environnemental** recommande, dans son avis du 12 octobre 2016, la création d'un ministère dédié au développement. En charge de la « coopération au développement durable », ses missions seraient l'APD et le pilotage de l'Agence française de développement.

Le **cabinet Ernst & Young** va également dans ce sens en proposant d'améliorer le processus de décision et d'arbitrage (dans le cadre de la politique de coopération au développement française) et en attribuer le pilotage à un ministre du Développement de plein exercice qui soit en mesure d'arbitrer les orientations et les priorités budgétaires.

Les coprésidents de la **commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées** du Sénat recommandent eux aussi de « recréer un ministère de la coopération de plein exercice pour simplifier la gouvernance de la politique française d'aide au développement, faciliter la gestion budgétaire et améliorer le pilotage politique de l'APD ».

Lors de la conclusion des Assises du développement et de la solidarité internationale en 2013, à la question « pouvons-nous encore, au regard des difficultés que nous traversons sur le plan économique, sur le plan budgétaire, conserver une politique ambitieuse de développement ? », François Hollande avait pourtant répondu : « Compte tenu du rang de la France, de sa place, de son histoire, de ses valeurs, je réponds oui. Nous le pouvons, nous le devons, nous le ferons. »

santé mondiale). **L'Aide publique au développement n'est pas un outil qui doit bénéficier aux entreprises françaises, mais bien aux pays les plus pauvres et aux populations les plus vulnérables.**

Une telle institution existe déjà au Royaume-Uni, qui possède un *Minister of State for International Development* et un *Department for International Development*, (l'équivalent britannique d'un ministère).

### 3. Allouer la majeure partie de l'Aide Publique au Développement aux pays les moins avancés (PMA)

En France, la part de l'APD allouée aux pays les moins avancés ne représente qu'un quart de l'aide totale. Les pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE y consacrent en moyenne un tiers de leur aide.

**Une demande largement plébiscitée au sein des principales ONG françaises et soutenue par l'avis du Conseil économique, social et environnemental serait d'allouer 50 % de l'APD aux pays les moins avancés.**

Le problème de l'aide aux PMA est également qualitatif. En 2013, le Comité d'aide au



Le 12 octobre 2016, le Conseil Économique Social et Environnemental adoptait un avis suite à une saisine du Premier ministre sur la politique française de coopération internationale dans le cadre de l'agenda 2030 du développement durable.

- Le point 3 souligne l'importance de la création d'un ministère dédié dont les missions seraient l'APD et le pilotage de l'Afd.
- Le point 6 demande que l'allocation de 0,7% du RNB à l'APD soit respectée d'ici 2022.
- Le point 11 insiste sur la nécessité de soutenir davantage les pays les moins avancés.

développement de l'OCDE estimait que la France devrait « veiller à un bon équilibre entre dons et prêts ». **Les dons et l'assistance technique ont aujourd'hui presque disparu et le dispositif bilatéral français ne dispose dans les faits que d'un instrument principal : les prêts.** Ainsi, pour l'année 2015, les subventions ne représentaient que 6 % de l'activité de l'Agence française de développement.

Pour les pays les plus pauvres, l'APD représente environ la moitié de tous les flux externes et constitue donc un apport crucial, si ce n'est vital, en particulier quand il s'agit de dons.

1

#### 0,7 % DU RNB

Affecter 0,7 % du Revenu national brut à l'Aide Publique au Développement

2

#### UN MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT

Un pilotage politique clair

3

#### PRIORITÉ AUX PMA

Dédier 50 % de l'Aide publique au développement aux pays les moins avancés



## Les jardins de la santé

**Les jardins de la santé représentent un exemple très concret d'utilisation de l'aide au développement. Il s'agit d'un projet élaboré par Action contre la faim et largement financé par l'Agence française du développement**

Oignons, laitue, carottes, gombo, aubergines, choux, betteraves, haricots, tomates, concombres... autant de légumes que l'on ne s'attendrait pas forcément à voir pousser dans un petit village du Sud du Mali, et qui pourtant poussent comme des petits pains. « Pour notre seul jardin maraîcher, nous avons notamment récolté cette année plus de quatre tonnes d'oignons », explique fièrement Sayan Dansira, la présidente du jardin de la santé du village de Kokofata.

Cela fait 5 ans qu'Action contre la Faim (ACF) développe dans le Sud du Mali ces jardins de la santé : ils sont plus d'une quarantaine aujourd'hui disséminés dans les zones rurales isolées et vulnérables.

84 % des familles non bénéficiaires des jardins ont témoigné que la disponibilité des légumes frais était aujourd'hui plus grande qu'avant la mise en place du projet. C'est ce qu'illustre notamment le maire de la commune de Gadougou : « Avant la mise en place des jardins collectifs par ACF au niveau de ma commune je me rendais chaque fin de semaine à Kita pour m'approvisionner en légumes, mais depuis que les jardins ont démarré, j'achète les légumes au niveau local pour la consommation de ma famille et pour envoyer à des parents à Kita car c'est beaucoup moins cher. »

Dans le jardin de la santé de Kokofata, elles sont 54 femmes à se partager 0,75 hectare de jardins. Elles se mettent d'accord en début de saison sur les semences qu'elles veulent cultiver afin de pouvoir les acheter en gros à un meilleur prix. Au début du projet, il y a cinq ans, de nombreuses formations maraîchères ont été dispensées et des semences fournies – notamment celles de légumes inconnus dans la zone, mais à forte valeur nutritionnelle. Des démonstrations culinaires ont été organisées pour promouvoir de nouvelles recettes de cuisine basées

sur des plats traditionnels auxquels étaient ajoutés ces nouveaux ingrédients aux vertus nutritionnelles importantes. Des points d'eau ont également été construits dans les jardins afin d'assurer d'une bonne irrigation. Après cinq ans de projet, les utilisatrices du jardin sont aujourd'hui autonomes : « [...] Depuis 5 ans, les femmes ont parfaitement en tête le calendrier agricole, les techniques, les cultures d'hivernage ou les contre-cultures. Je sais que si je pars demain, elles peuvent travailler seules et le jardin continuera » poursuit Abakar.

« Le premier objectif est d'améliorer le régime alimentaire des familles utilisatrices du jardin » explique Abakar Cissé, animateur pour Stop Sahel et ACF dans la zone. Il rajoute : « Mais beaucoup d'autres avantages et objectifs découlent également de ces jardins : ces cultures de légumes se font pendant la période de soudure de décembre à juin. Cela permet donc aux familles d'avoir des aliments disponibles lorsque les greniers sont vides et que les prix sont au plus haut. De plus, les familles vendent sur les marchés leur surplus de production, ce qui améliore leurs revenus et améliore également la disponibilité des légumes sur les marchés des villages environnants : c'est donc toute la population de la zone qui en profite indirectement. »

Les utilisatrices voient en effet tout à fait l'intérêt de ce jardin qui est devenu une véritable source de revenus : « [...] Cette année, j'ai vendu au marché de Kita quatre baignoires de tomates fraîches à 7 000 francs l'unité, j'ai échangé une baignoire de tomates contre un sac de sorgho. Pour ma production d'oignons, je l'avais échangée contre une chèvre. Je compte rassembler tout mon argent pour acheter une vache bientôt [...] » explique



Dansira. D'après une étude d'ACF, le revenu du maraîchage d'une femme travaillant dans le jardin de la santé est 2,4 fois plus élevé que celui d'une

femme n'y travaillant pas. L'utilisation de cet argent offre aux femmes un poids social important. On remarque également que 15 % du revenu généré par les jardins de la santé est utilisé dans le cadre des soins médicaux, ce qui est de nature à améliorer la situation sanitaire des familles.

Au-delà de permettre des soins de santé, cette activité, par la production d'aliments riches en nutriments variés, permet également d'améliorer la diversité alimentaire, de

lutter contre les carences, et de faire ainsi reculer la sous-nutrition. En moins de deux ans, le taux d'enfants ayant une alimentation riche en vitamines A dans la zone d'intervention a augmenté de 40 %. Dans le même temps, la mise en place des jardins de la santé a permis de doubler le nombre de ménages parvenant à diversifier leur alimentation. C'est ce qu'explique Badiala Damba du village de Gakouroukoto : « [...] Avec le jardin, il y a eu

beaucoup de changements dans le village. D'abord au niveau de la santé, parce que le jardin fournit des légumes vitaminés qui luttent contre les maladies à savoir la laitue, la tomate, le chou, l'oignon, etc. »

Ces jardins sont donc une réussite, tant sur le plan de la santé que sur le plan financier. Ils permettent d'améliorer très nettement la sécurité alimentaire des familles les plus vulnérables !



## Le projet Nutris

### Un autre exemple de collaboration entre l'Agence française du développement et Action contre la faim

Le projet « NUTrition Renforcée et Intégrée pour la Santé » (ou NUTRIS), initié par les équipes d'Action Contre la Faim au Tchad, à Djibouti et à Madagascar a été lancé début 2016. En renforçant les systèmes de santé, en améliorant l'accès aux soins et l'environnement sanitaire des familles ciblées, il permettra de lutter durablement contre les ravages de la sous-nutrition. NUTRIS est un projet collaboratif et innovant. Il constitue un pont entre les programmes de terrain et les efforts de plaidoyer et représente une nouvelle façon d'envisager la lutte contre la sous-nutrition.

### NUTRIS : une réponse globale

Comment lutter efficacement et durablement contre la sous-nutrition ? Les causes de cette maladie sont diverses, mais désormais bien

connues. On sait notamment que les populations victimes de sous-nutrition vivent dans des conditions sanitaires (santé, eau et assainissement) très précaires. Le projet NUTRIS s'attaque en parallèle à de nombreux aspects du problème.

Il soutient les familles les plus vulnérables dans la réalisation d'infrastructures sanitaires. Il accompagne également des changements de comportements profonds dans toute la communauté. Il permet d'augmenter le nombre de consultations et le suivi médical des populations à risque susceptibles d'être victimes de sous-nutrition.

### 3 ans, 3 pays, 3 volets = des améliorations durables

Le financement est assuré par l'Agence française de développement et a été mis en place avec l'aide de partenaires locaux et en collaboration avec les autorités des pays concernés. Le projet NUTRIS est déployé dans des zones rurales et urbaines : au Tchad dans les communes de Mao et Mondo, à

Djibouti dans les communes de Balbala et Obock et à Madagascar, dans les districts sanitaires de Tuléar et de Betioky. Il se déroule en plusieurs phases.

« Dans les zones où nous mettons aujourd'hui en place le projet NUTRIS, les maladies liées à l'eau sont fréquentes et rendent difficile la bonne assimilation des aliments. Pour lutter efficacement contre la sous-nutrition, il faut permettre aux familles d'avoir facilement accès aux soins et soutenir la mobilisation et la sensibilisation de tous par des investissements plus importants dans l'eau, l'assainissement et l'hygiène. »

- Sabine Rouhier, référente Plaidoyer à Action contre la Faim -

## 1 . Diagnostic et recommandations

« Ce 1er volet va permettre de réunir tous les acteurs autour de la table pour obtenir une meilleure analyse des besoins et contraintes et d'identifier les freins qui limitent aujourd'hui l'accès aux soins ou leur qualité dans ces trois pays » explique Anne-Dominique Israel, référente Nutrition et Santé pour Action contre la Faim. Des groupes de travail réunissent les représentants de la société civile, des autorités sanitaires et coutumières, des experts d'ACF et associations partenaires (ASRADD au Tchad, Paix et Lait à Djibouti et ASOS à Madagascar). Ce sont eux qui réalisent les diagnostics des systèmes de santé. L'aspect participatif du projet permet de porter la voix de chacun. « Des recommandations prioritaires seront proposées pour chaque pays et pourront inclure des activités de formation, le renforcement des ressources humaines, des réhabilitations de structures etc., en fonction du diagnostic posé » explique Patrick Dimanin coordinateur du Projet pour Action contre la Faim. « Ils serviront de références aux futurs projets d'ACF, aux autorités sanitaires et à la société civile ». L'objectif de ces améliorations est de permettre aux enfants de

moins de 5 ans et aux femmes enceintes et allaitantes (les principales victimes de la sous-nutrition) de se rendre dans les centres de santé et d'avoir un meilleur accès à l'ensemble des services de base (vaccination, consultations pré et post natales, soins pédiatriques divers...) de manière durable. »

## 2. Améliorer l'environnement sanitaire par une stratégie d'intervention innovante

Une enquête auprès des familles permettra d'identifier les outils ou services qui pourraient leur être utiles en matière d'amélioration d'accès à un assainissement de qualité et à l'eau potable. L'objectif est d'entraîner des changements durables dans les comportements : toilettes familiales ou réhabilitation des pompes manuelles, accès à des services de vidange hygiénique, connaissance des techniques de traitement de l'eau à domicile... NUTRIS étant un projet global, il soutient la production du secteur privé et la diffusion à grande échelle des produits nécessaires. Il aide également les ménages les plus vulnérables à les acquérir.

## 3. Capitalisation et partage de l'expérience vers d'autres régions ou pays :

« Enfin, l'objectif étant également de porter la voix de la société civile et des plus défavorisés auprès des législateurs et des financeurs, un important travail de capitalisation et d'interpellation va être engagé tout au long du projet. » explique Sabine Rouhier. Ainsi les solutions identifiées et expérimentées au long du projet seront largement partagées et communiquées, en particulier avec les institutions et autorités locales, ainsi que les plateformes de coordination nationales et régionales (SUN, AGIR, Cluster UN et autres consortiums). Une trentaine d'ateliers au niveau local et international seront organisés et rassembleront environ 1 500 personnes dans le but d'accroître le rayonnement du projet et d'en diffuser les résultats et recommandations.

## Contact presse

Nicolas Tronc

[ntronc@actioncontrelafaim.org](mailto:ntronc@actioncontrelafaim.org)

+33 (0)6 71 42 06 68

Copyrights :

- © ACF, Julia Belusa - Libéria
- © Richard Leeney - Haïti
- © Tine Frank, ACF USA - Soudan
- © Sanjida Tawhid - Ethiopie

